

**C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration**  
**Séance du 18 décembre 2023**

**Date de la convocation 14/12/2023**  
**Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 6 / Votants : 6**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Président :

**Présents :**

M. KUCHNA Joseph

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. LABONNE Gérard

Mme SALGUES Marinette

M. MARCAUD Hugues

Mme BRUYERE Mireille

**Absents excusés avant donné procuration :**

**Absents excusés :**

M. DESCAMPS Guillaume

Mme CONDON Michèle

Mme GAILLOT Nicole

**4- SAD – Mise en place du prélèvement automatique (annexe 1)**

Monsieur le Président rappelle que le service d'aide à domicile perçoit des recettes au titre du paiement des factures par les usagers de ce même service.

A ce jour, les bénéficiaires peuvent régler les factures par chèque, en se connectant sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) ou bien en espèces ou carte bancaire auprès d'un partenaire agréé.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'offrir aux usagers une nouvelle modalité de paiement, et de les inviter, s'ils le souhaitent, à payer leur créance mensuelle par prélèvement automatique, ce qui permettrait de simplifier la démarche des usagers et d'assurer au service d'aide à domicile des flux de trésoreries plus réguliers.

Il sera proposé à chaque usager qui opterait pour ce moyen de paiement, un règlement financier selon le modèle joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'administration est invité à se prononcer pour :

AUTORISER la mise en place du prélèvement automatique pour le service d'aide à domicile à compter du 01/01/2024.

VALIDER le règlement financier et contrat de prélèvement automatique.

**Vote POUR à l'unanimité**

Fait à Saint-Yorre, le 19 décembre 2023,

Le Président,



Joseph KUCHNA



La secrétaire de séance,



Mireille BRUYERE